

28 novembre 2025

Commission des finance publiques

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

CFP-090M

C. P. PL 7

Loi réduire bureaucratie,
accroître efficacité de l'État,
imputabilité hauts fonctionnaires

Par courriel : cfp@assnat.qc.ca

Mémoire de l'Association canadienne du médicament générique (ACMG) et de Biosimilaires Canada sur le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires

Nous remercions la Commission des finances publiques de nous offrir l'occasion de commenter sur le [projet de loi n° 7](#) dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques.

L'Association canadienne du médicament générique ([ACMG](#)) représente l'industrie canadienne des médicaments génériques et biosimilaires, incluant les ingrédients pharmaceutiques actifs. Ces produits jouent un rôle central dans la maîtrise des coûts de notre système de santé : bien que les médicaments génériques représentent 79,7% des ordonnances québécoises, ils ne comptent que pour 25,4% des dépenses annuelles en médicaments (10,4 G\$).¹

[Biosimilaires Canada](#), une division de l'ACMG, représente l'industrie des médicaments biosimilaires et contribue de manière significative au contrôle des dépenses des régimes publics et privés en médicaments sur ordonnance. De plus, [le virage vers les biosimilaires au Québec](#) a permis de générer des économies pour le régime public d'assurance médicaments de 533,6 M\$ depuis 2021-2022.²

Notre intervention porte sur [les sections I et VI du Chapitre 1 du projet de loi](#), qui prévoient la fusion de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) afin de créer l'Institut québécois de santé et de services sociaux.

Depuis plusieurs années, nous collaborons avec le gouvernement du Québec pour faciliter l'inscription des médicaments dans la province, afin que les patients puissent accéder rapidement à leur traitement à faible coût.

¹ IQVIA PharmaStat; IQVIA Compuscript.

² Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS). Octobre 2025.

Récemment, le gouvernement a adopté des mesures visant à réduire les formalités administratives et à accélérer l'accès aux médicaments, notamment en [augmentant de 9 à 12 le nombre de mises à jour des listes de médicaments dès 2026](#). Cette mesure, recommandée dans notre [mémoire prébudgétaire 2025-2026](#), accélérera l'arrivée des médicaments génériques et biosimilaires sur le marché et pourrait générer jusqu'à 5 M\$ d'économies supplémentaires par année pour les génériques uniquement.³

Ces initiatives s'ajoutent à d'autres réformes récentes qui renforcent l'équité et la transparence du régime public, comme [le resserrement des règles entourant la mention « Ne pas substituer » \(NPS\)](#), favorisant un recours accru aux médicaments génériques, ainsi que [la révision de la mesure du patient d'exception](#), qui corrige une zone grise pouvant entraîner des dérogations coûteuses.

Dans ce contexte, nous appuyons les efforts du gouvernement qui visent à alléger et réduire la bureaucratie et le fardeau administratif. Cependant, nous souhaitons exprimer nos préoccupations concernant le risque de transfert ou de perte de ressources et d'expertise de l'INESSS lors de la création du nouvel institut. Une telle situation pourrait réduire l'agilité et la rapidité des processus d'approbation, compromettre l'expertise pharmaceutique interne et retarder l'accès des patients aux traitements.

[Les délais déjà observés dans les processus d'approbation chez Santé Canada](#) montrent l'importance de préserver l'expertise locale pour garantir des décisions rapides et adaptées à notre système de santé. Si le projet de loi vise à améliorer les structures, il faut aussi anticiper les défis de coordination liés à une fusion d'organismes afin de maintenir l'efficacité des processus d'évaluation des médicaments. Il est essentiel que la création de nouvelles fonctions n'entraîne ni retards ni coûts supplémentaires, particulièrement pour les médicaments génériques et biosimilaires : chaque délai prive le système de santé d'économies et reporte l'accès des patients à des traitements innovants et abordables qui améliorent leur qualité de vie.

Nous demeurons préoccupés par les impacts potentiels de la création de ce nouvel institut et recommandons que cette nouvelle entité protège pleinement les acquis, l'expertise et les ressources de l'INESSS afin de maintenir l'efficacité des processus d'approbation et d'assurer aux patients un accès rapide et équitable aux traitements.

L'ACMG et Biosimilaires Canada réitèrent leur pleine collaboration au gouvernement du Québec afin de répondre aux questions et partager leur expertise en matière de médicaments génériques et biosimilaires.

Cordialement,

Éric Lamoureux

Directeur (Québec), Association canadienne du médicament générique

³ Aiseo Conseil. Janvier 2022. *Étude d'impact budgétaire d'une mise à jour plus fréquente de la liste des médicaments de la RAMQ.*